

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13/04/2021 à 19h00

**Présents** : Mr GAUD - maire

Mme LESCURE - Mr MANON - CARBONNIER adjoints

Mmes HENONIN - GAILLARD - MENANT

MM DUPE - MERLE - MOULINE

**Excusé** : Mme PEPIN

**Ordre du jour** :

Approbation du compte de gestion 2020.

Vote des taxes.

Vote du budget 2021.

Loyer SCI Sintes 2021.

Encaissement d'un chèque de groupama.

Tarif portage des repas.

Convention transport bus du Réolais.

**Approbation du compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le receveur a repris ses écritures et le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Taux d'imposition des taxes 2021.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du taux des taxes que le conseil doit obligatoirement voter pour l'année 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 45.34 %

Taxe foncière (non bâti) : 122.85 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote ces taux, mais les désapprouve à la majorité.

## Vote du budget 2021.

Monsieur le maire fait lecture de la proposition de la maquette budgétaire 2021 :

- Recettes et dépenses de fonctionnement égales à : 483 791.56 euros
- Recettes et dépenses d'investissement égales à : 147 699.52 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition à l'unanimité.

## Augmentation du loyer SCI Sintes.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la SCI SINTES relatif à l'indexation du loyer de la maison sise à l'Intendant Nord, louée par la commune de Romagne et sous-louée, avec accord de la SCI SINTES à Mme Florence JEAN.

Après avoir effectué les calculs de rigueur, le prix du loyer sera de 489.23 euros au lieu de 482.67 euros à compter du 1<sup>er</sup> février. Le rattrapage des loyers non indexés depuis le mois de février sera de 19.68 euros (février, mars et avril).

Ainsi, 508.51 euros seront payés pour le mois de mai 2021 à la SCI SINTES et Mme JEAN devra régler la même somme à la commune de Romagne.

Puis 489.23 euros par mois jusqu'en janvier 2022 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité.

## Encaissement d'un chèque de groupama assurances.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'un chèque de 2409.62 euros de GROUPAMA concernant un acompte pour la réparation de « la croix de Romagne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'encaissement à l'unanimité.

## Augmentation du tarif portage de repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas porté aux personnes âgées.

Il sera de 4.00 euros TTC à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

## Participation au transport scolaire des élèves de la commune de Romagne sur les circuits du SIVU du REOLAIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commune s'engage à participer financièrement aux charges de fonctionnement du SIVU du REOLAIS, sur la base d'un montant de 20 euros par an et par enfant.

Fin de la réunion à 21h00.

Le Maire.

Les Membres du conseil.